

CONCOURS «Soyez membre : 100 ans de coopération en Ontario»

RÈGLEMENT

1. ORGANISATEUR

Ce concours est organisé conjointement par la Caisse populaire Orléans, la Caisse populaire Rideau d'Ottawa, la Caisse populaire Trillium et la Caisse populaire Vision, ci-après appelée «caisses populaires Desjardins d'Ottawa».

2. DURÉE DU CONCOURS

Ce concours se déroulera **du 18 octobre 2011 au 31 mars 2012**.

3. ADMISSIBILITÉ

Toutes personnes membre d'une des caisses populaires Desjardins d'Ottawa au 31 mars 2012 âgées de 18 ans et plus au moment de leur participation au concours sont automatiquement inscrites au concours.

Sont exclus du concours : le personnel et les administrateurs des caisses populaires Desjardins d'Ottawa ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes qui vivent sous le même toit.

4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, il suffit d'être membre d'une des caisses populaires Desjardins d'Ottawa au 31 mars 2012. Toutes personnes détenant déjà un compte dans une des caisses populaires Desjardins d'Ottawa ou qui fera l'ouverture d'un compte dans une des caisses populaires Desjardins d'Ottawa au plus tard le 31 mars 2012 sont automatiquement inscrit.

5. PRIX

Un total de 12 000 \$ en crédits de voyage sera remis en prix, fractionné à parts égales entre chacune des quatre caisses populaires Desjardins d'Ottawa. Chacune des caisses populaires Desjardins d'Ottawa pourra ensuite utiliser ses 3 000 \$ en crédits de voyage pour faire autant de prix et de gagnants qu'elles le souhaitent.

- Caisse populaire Orléans : 1 gagnant d'un crédit voyage de 3 000 \$
- Caisse populaire Rideau d'Ottawa : 1 gagnant d'un crédit voyage de 3 000 \$
- Caisse populaire Trillium : 2 gagnants d'un crédit voyage (un de 1 000 \$ et l'autre de 2 000 \$)
- Caisse populaire Vision : 1 gagnant d'un crédit voyage de 3 000 \$

Les gagnants seront déterminés par des tirages au sort.

Les prix doivent être acceptés tel quel.

6. DATE, LIEU ET HEURE DU TIRAGE

Un premier tirage aura lieu le 6 avril 2012 afin de faire des finalistes qui seront invités au grand tirage. Le nombre de finalistes variera selon chacune des caisses populaires Desjardins d'Ottawa.

Les grands tirages au sort auront lieu lors des assemblées générales annuelles de chacune des caisses populaires Desjardins d'Ottawa.

- Caisse populaire Orléans : le mardi 24 avril 2012 à l'École secondaire Gisèle Lalonde au 500, boul. Milleniium à Orléans, Ontario
- Caisse populaire Rideau d'Ottawa : le mardi 24 avril 2012 à la Sala San Marco située au 215, rue Preston à Ottawa, Ontario
- Caisse populaire Trillium : le mardi 10 avril 2012, Salle des Chevaliers de Colomb située au 954, rue Giroux à Rockland, Ontario
- Caisse populaire Vision : le mardi 17 avril 2012, Salle des Chevaliers de Colomb située au 260, chemin McArthur à Ottawa, Ontario

Les finalistes devront être présent lors de l'assemblée générale annuelle de la caisse pour demeurer admissible au(x) prix. Une absence invalidera automatiquement la participation au concours.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles pendant la durée du concours.

7. RESTRICTIONS

Une personne membre dans plus d'une des caisses populaires Desjardins d'Ottawa pourra participer au tirage de chacune des caisses où il est sociétaire. Toutefois, il ne pourra gagner qu'une seule, fois toutes caisses confondues.

Tous les membres d'une des caisses populaires Desjardins d'Ottawa au 31 mars 2012 se voient automatiquement attribuer une chance. Ouvrir de nouveaux comptes pendant la période du concours ou encore détenir plus d'un compte n'augmente pas le nombre de chances de remporter un prix.

8. DISPONIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Les règlements sont disponibles sur demande au siège social de chacune des caisses populaires Desjardins d'Ottawa ou sur leur site Internet.

- Caisse populaire Orléans : 2591, boul. St-Joseph Orléans desjardins.com/caisse-orleans
- Caisse populaire Rideau d'Ottawa : 147, rue Rideau Ottawa desjardins.com/caisserideau
- Caisse populaire Trillium : 1173, chemin Cyrville Ottawa desjardins.com/caisse-trillium
- Caisse populaire Vision : 99, ave. Beechwood Ottawa desjardins.com/caissevision

9. CONSENTEMENT

Tout participant à ce concours qui gagne un prix consent à ce que son nom et sa photo puissent être utilisés à des fins publicitaires sans aucune contrepartie autre que ledit prix.

10. GÉNÉRALITÉS

En participant au concours, le membre entend se soumettre aux présents règlements. Les décisions des caisses populaires Desjardins d'Ottawa sont finales et sans appel.

Tous membres des caisses populaires Desjardins d'Ottawa pigés parmi les finalistes seront sujets à vérification par les organisateurs du concours. Ainsi, les inscriptions incomplètes, frauduleuses et non conformes au présent règlement de même que les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms des personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution seront automatiquement rejetés et ne donneront pas droit à un prix.

Les organisateurs de ce concours n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendants de leur volonté d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services seront utilisés pour la tenue de ce concours.

Sous réserve des lois applicables, les présents règlements régissent tous les aspects du concours et lient tous les participants.

Les caisses populaires Desjardins d'Ottawa – Octobre 2011

N.B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.